



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. : générale
10 juin 2010
Français
Original : anglais

Commission de consolidation de la paix

Quatrième session

Formation Burundi

Compte rendu de la 1^{re} séance

Tenue au siège à New York, le mercredi 24 mars 2010 à 15 heures.

Président : M. Muita (Kenya)

Table des matières

Adoption de l'ordre du jour

Adoption des conclusions du quatrième examen semestriel de l'application du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi

Les rectifications à apporter au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza).

Les rectifications au compte rendu des séances publiques de la présente session de la Commission seront publiées dans un seul rectificatif, peu après la clôture de la session.



En l'absence de M. Maurer (Suisse), M. Muburi Muita (Kenya) assure la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 10.

1. Le Président déclare qu'il considère comme acquis que la Commission souhaite avoir une séance publique, conformément à la pratique habituelle et à son règlement intérieur.

2. *Il en est ainsi décidé.*

Adoption de l'ordre du jour (PBC/4/BDI/2)

3. *L'ordre du jour est adopté.*

Adoption des conclusions du quatrième examen semestriel de l'application du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi (PBC/4/BDI/L.1)

4. **M. Nsanze** (Burundi), Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale présente le quatrième rapport sur l'état d'avancement des travaux en disant que, parmi les faits nouveaux intervenus dans le domaine de la bonne gouvernance, il y a lieu de retenir l'adoption et la promulgation du Code électoral qui garantira un climat propice à la tenue d'élections libres et transparentes, la mise en place de commissions électorales provinciales et communales indépendantes chargées de publier les listes électorales et de veiller au bon déroulement des élections à leurs niveaux respectifs, l'apport d'une assistance électorale au titre de l'accord conclu entre le Gouvernement et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), y compris un appui au Ministère de l'intérieur pour la délivrance gratuite de cartes d'identité nationales à 1 087 600 personnes et l'extension de l'inscription des électeurs aux ressortissants burundais résidant à l'étranger, ce qui porte le nombre total des électeurs à plus de 3,5 millions dont plus de la moitié sont des femmes.

5. Le Forum permanent pour le dialogue entre les partis politiques a été créé suite à un décret conjoint stipulant entre autres que 30 % au moins des représentants des partis politiques au Forum devaient être des femmes. S'agissant des droits civils et politiques, le Ministère de l'intérieur a pris des mesures en vue de favoriser une meilleure coopération entre les partis politiques et les autorités locales, en donnant instruction à ces dernières d'empêcher les

jeunes militants de certains partis politiques de s'approprier les sports à des fins politiques.

6. Les partenaires internationaux se sont associés aux efforts déployés pour garantir la tenue d'élections libres et transparentes et ils ont été informés non seulement des activités préparatoires mais aussi des retards dans le décaissement des fonds annoncés vrai dire, alors que son gouvernement attendait un financement pour couvrir l'essentiel des frais des élections, il n'a reçu qu'un peu plus de 40 % du montant requis; le premier tour de scrutin étant fixé au 21 mai 2010, soit dans moins de deux mois, il se trouve confronté à un déficit alarmant de près de 21 millions de dollars dans son budget électoral.

7. Il a prié l'Organisation des Nations Unies, en particulier la Commission de consolidation de la paix, et le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) d'accélérer leurs appels pour la mobilisation rapide et le décaissement en temps utile des fonds nécessaires pour les élections et il a instamment demandé aux partenaires d'honorer les engagements qu'ils avaient pris. Les élections de 2010 doivent être le couronnement des opérations de consolidation de la paix au Burundi.

8. Son gouvernement se félicite du soutien additionnel fourni par ses partenaires à la police et aux médias mais il souhaiterait que ces partenaires s'assurent de l'authenticité et de la légitimité des organisations non gouvernementales auxquelles ils ont fait appel pour exécuter leurs programmes.

9. Avec la mise en place d'un Ombudsman, le cadre institutionnel pour la lutte contre la corruption, y compris le tribunal contre la corruption, la cour de vérification des comptes, l'Autorité fiscale burundaise et la taxe sur la valeur ajoutée, a été mis sur pied. Les travaux préparatoires pour le développement d'une stratégie nationale de bonne gouvernance ont commencé et la privatisation des entreprises d'État se poursuit. Des ateliers ont été organisés dans tout le pays avec l'appui des partenaires internationaux du Burundi pour mieux faire comprendre la nécessité de lutter contre la corruption. Une population appauvrie, tentée de détourner les fonds publics, est l'héritage désastreux laissé par 13 années de guerre civile. Il est d'autant plus urgent que les partenaires apportent leur appui aux mécanismes de lutte contre la corruption que, pour des raisons budgétaires, le Gouvernement s'est vu dans l'obligation de reporter la mise en œuvre

des recommandations de la commission spéciale sur l'harmonisation des salaires dans le secteur public.

10. En vertu de l'Accord global de cessez-le-feu entre le Gouvernement et les Forces nationales de libération (FNL), l'intégration des dirigeants civils des FNL dans le Gouvernement s'est poursuivie avec la nomination de trois de leurs dirigeants à la Commission nationale des terres et autres biens et les Forces nationales de libération ont été invitées à proposer un candidat pour le poste de conseiller auprès du Gouverneur de la Province de Bururi.

11. La professionnalisation des forces de défense et de sécurité s'est poursuivie; des plans d'action stratégique à moyen terme prenant en compte l'égalité des sexes ont été élaborés à leur intention. M. Nsanze prie instamment les partenaires européens de son pays de continuer à soutenir le Burundi dans ses efforts de professionnalisation des forces de défense et de sécurité du pays. Des progrès considérables ont été accomplis dans la campagne de désarmement de la population civile, mais ils doivent se poursuivre.

12. Pour ce qui est de la règle du droit et de la justice, la situation devrait s'améliorer avec l'adoption et la promulgation du projet de loi sur le code de procédure pénale. En attendant que le code soit adopté, le Ministère de la justice a lancé plusieurs mesures pour lutter contre l'impunité, notamment la désignation de points focaux pour protéger les enfants et lutter contre la violence liée au sexe, l'organisation de tables rondes pour sensibiliser les magistrats à la nécessité de combattre la violence de caractère sexuel. Le Cabinet du Procureur général de la République a été saisi de l'affaire de l'avion Falcon 50.

13. Le projet de loi sur la commission nationale indépendante des droits de l'homme est actuellement examiné par le Parlement et une provision a été prévue dans le budget 2010 pour couvrir ses frais opérationnels. L'objectif visant à augmenter le nombre de femmes dans les institutions a été atteint par le biais de la disposition du Code électoral en vertu de laquelle au moins 30 % des membres des conseils communaux devraient être des femmes. Par ailleurs, les nominations faites en 2009 au Ministère de la justice ont porté la proportion de femmes dans le secteur judiciaire à 34 %. Alors que le Gouvernement est généralement satisfait de la contribution de ses partenaires internationaux à la réforme de la justice, il déplore l'attitude de ceux d'entre eux qui ont pour

stratégie d'essayer de maintenir le genre de déséquilibre ethnique que rejette l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi. Les consultations menées au niveau national en vue de mettre en place des mécanismes transitoires de justice sont terminées tandis que celles avec la diaspora se poursuivent.

14. En vertu de la loi relative à la Commission nationale des terres et autres biens, les commissions provinciales pourraient régler les affaires à l'amiable et faire appliquer les décisions de la Commission nationale. Une stratégie à long terme pour la réintégration socioéconomique des personnes touchées par le conflit a été adoptée par le Conseil des Ministres le 18 février 2010. Cette stratégie s'inspirera notamment des projets communautaires de remise en état des infrastructures faisant appel à une main-d'œuvre abondante financés par le PNUD et des résultats de l'étude sur les opportunités économiques des simples citoyens réalisée par le Gouvernement et ses partenaires en septembre 2009. Bien que le Gouvernement soit satisfait de l'assistance que lui fournissent ses partenaires actuels, il attend de la Commission de consolidation de la paix qu'elle lance des appels énergiques pour la mobilisation de ressources afin de trouver une solution à l'intégration socioéconomique à long terme des personnes touchées par le conflit. À cet égard, il a constitué un groupe sectoriel sur la relance, le rapatriement et la réintégration au niveau communautaire.

15. Conscient de l'importance du soutien de ses partenaires régionaux et internationaux, le Gouvernement burundais a participé aux réunions des organisations régionales et sous-régionales dont il est membre. Il a mis son système douanier en conformité avec le reste de la Communauté d'Afrique de l'Est, collabore avec le Rwanda et la République démocratique du Congo pour amender les statuts de la Communauté économique des pays de la région des grands lacs afin de les adapter à la situation actuelle de la sous-région. Une démarche similaire sera adoptée en ce qui concerne la Conférence internationale sur la Région des grands lacs, la Communauté économique des États d'Afrique centrale et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe. M. Nsanze espère que les partenaires du pays lui fourniront l'appui pratique dont il a besoin pour mener à bien ses efforts d'intégration régionale.

16. S'agissant de l'assistance internationale, il relève que le Forum stratégique du Groupe de coordination des partenaires assurera le suivi des recommandations de la Conférence du Groupe consultatif pour le Burundi, tenue à Paris les 26 et 27 octobre 2009. L'harmonisation des deux cadres stratégiques se poursuivra. Une approche similaire sera adoptée pour mettre au point la nouvelle phase du Document de stratégie de réduction de la pauvreté et la mise en œuvre des recommandations du Groupe consultatif. Les méthodes de fonctionnement des groupes sectoriels seront améliorées de façon à ce qu'ils puissent servir d'outils pour l'élaboration des cadres de dépenses à moyen terme. Afin que la coordination de l'aide bénéficie pleinement des Principes de Paris et du Programme d'action d'Accra, le travail de planification de son gouvernement, y compris la budgétisation, se fera dans la transparence. De leur côté, les partenaires internationaux devraient communiquer leurs prévisions en matière de soutien budgétaire et d'aide publique au développement (APD) et respecter le calendrier de leurs décaissements afin que le Gouvernement puisse atteindre ses objectifs.

17. Son gouvernement a déjà mis en place les mécanismes préconisés dans les recommandations à adopter. Cependant, pour les rendre tout à fait opérationnels, il faudrait des ressources humaines plus qualifiées et plus nombreuses, des services et des ressources financières que le Burundi seul ne pourrait obtenir. Il demande donc instamment à la Commission de consolidation de la paix de redoubler d'efforts pour mobiliser les ressources indispensables à l'organisation des élections de 2010 et assurer des résultats durables au titre du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix.

18. **M^{me} Keita** (Représentante exécutive en exercice du Secrétaire général pour le Burundi et Chef de l'Office intégré de l'ONU au Burundi (BINUB)) dit que la consolidation du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi ainsi que le Document de stratégie de réduction de la pauvreté constituent un pas important dans la voie de l'intégration de la consolidation de la paix dans le programme de développement à long terme. Tout en se félicitant de la participation active et constructive du Gouvernement et de ses partenaires internationaux au Groupe de coordination des partenaires, elle souhaite mentionner plus particulièrement les groupes sectoriels pour leur travail de rédaction des chapitres thématiques

du rapport. Une fois de plus, la préparation du rapport a donné aux partenaires nationaux et internationaux l'occasion d'examiner les progrès accomplis et les priorités en matière de consolidation de la paix au Burundi. Les désaccords apparus ultérieurement devraient être réglés dans le cadre d'un dialogue ouvert et constructif de façon à ce que les partenaires puissent ensemble trouver des solutions aux problèmes du pays et avancer sur la voie d'une paix durable.

19. La période sur laquelle porte le rapport a vu l'achèvement de la mise en œuvre de l'Accord de cessez-le-feu, grâce à l'appui du Mécanisme de médiation sud-africain, du Partenariat pour la paix au Burundi et du Directeurat politique. L'ancien mouvement rebelle, le Palipehutu-FNL, est devenu un parti politique et ses membres ont déposé les armes et ont été intégrés dans l'armée et la police burundaises. Des progrès importants ont été réalisés à ce jour au niveau des préparations des élections de 2010, en particulier en ce qui concerne l'enregistrement des électeurs et l'établissement du centre de traitement des données, grâce à l'engagement de la Commission électorale nationale indépendante qui, par son indépendance et sa neutralité, a gagné la confiance de toutes les parties prenantes. Cependant, vu ce qui était en jeu, les fonds promis par la communauté internationale doivent être remis à la Commission électorale afin qu'elle puisse organiser comme il convient tous les aspects prioritaires essentiels des élections, notamment les dispositions en matière de sécurité et le règlement des litiges électoraux. En réalité, des élections libres, organisées dans la transparence et un climat pacifique, sont d'importance capitale pour le renforcement de la démocratie et la réalisation du développement durable.

20. Après les élections, le développement socioéconomique du pays à long terme exigera la réintégration des émigrés rentrés au pays, des personnes déplacées, des soldats démobilisés et des adultes associés et autres groupes vulnérables, y compris les enfants-soldats démobilisés, afin d'éliminer un facteur de déstabilisation potentielle susceptible de saper à la base les réalisations du processus de consolidation de la paix. Le Gouvernement a fait des efforts considérables pour régler le problème dans le cadre de sa stratégie nationale de réintégration socioéconomique et il doit disposer d'un maximum de ressources techniques et financières pour assurer le succès de cette stratégie.

21. La réintégration socioéconomique dépendra aussi de la création d'un climat sécuritaire propice. Pour rétablir la confiance entre les Burundais, il faudra que des efforts plus vigoureux soient faits pour faire respecter les nouvelles lois sur la possession d'armes, désarmer la population civile et contrôler les armes délivrées aux membres des forces de la défense et de la sécurité.

22. Stabilité sociale et paix durable dépendent aussi d'un environnement favorable à la justice et à l'harmonie sociale. Le respect des droits de l'homme, y compris les libertés politiques et civiles et l'indépendance du pouvoir judiciaire doivent être garantis. Une commission nationale indépendante des droits de l'homme, conforme aux Principes de Paris, doit être créée rapidement.

23. Le système des Nations Unies au Burundi s'est engagé à fournir une assistance au pays, avant, pendant et après les élections dans le cadre de la philosophie à long terme de sa Stratégie intégrée d'appui à la consolidation de la paix.

Hommage à la mémoire de Susan Hogwood, ancien membre du Comité de direction conjoint de la Commission de consolidation de la paix au Burundi

24. *Le Président invite les membres de la Commission à observer une minute de silence.*

25. **Le Président** dit que la récente visite de la Commission de consolidation de la paix sur le terrain a été extrêmement fructueuse. La délégation a rencontré de hauts fonctionnaires de l'État, notamment des ministres membres du Cabinet, ainsi que des représentants de la Commission nationale électorale indépendante (CENI), des partis politiques, du FNL, de la société civile, de la communauté internationale et du secteur privé. Elle s'est également rendue dans la province de Bubanza où elle a rencontré le Gouverneur et des représentants des commissions électorales locales et de la société civile.

26. La délégation a été impressionnée par l'engagement de toutes les parties au processus de paix. La CENI continue à faire preuve de leadership dans le processus préparatoire des élections et les commissions électorales communales et provinciales sont en place et opérationnelles. Une campagne organisée dans le but de délivrer des documents d'identification aux électeurs est l'une de ses principales réalisations. Tout au long de la visite, il y a

eu accord sur la nécessité de superviser les élections; l'Union européenne, l'Union africaine et la Communauté d'Afrique de l'Est se préparent toutes à détacher des observateurs. Il souligne qu'il est important de coordonner ces mesures de surveillance.

27. **M. Grauls** (Belgique), se prononçant en faveur du projet de conclusions, dit que, si son gouvernement se félicite de la réussite de l'exercice d'enregistrement des électeurs et de l'adoption d'un code de conduite par les partis politiques, il n'en reste pas moins préoccupé à l'idée que la persistance des tensions et de la violence pourrait entraver un dialogue politique libre et ouvert. Son pays a décidé de faire une autre contribution de 2 millions d'euros au Fonds géré par le PNUD pour les élections et il espère que d'autres pays suivront son exemple. Il y a lieu de fixer des priorités afin d'éliminer les dépenses non essentielles, et les désaccords entre les partenaires internationaux et les autorités burundaises au sujet de la formation des juges et des fonctionnaires de la justice doivent être résolus. Son pays a mis en œuvre des programmes bilatéraux pour faciliter la réintégration des personnes touchées par le conflit et il a prévu plusieurs séminaires et manifestations pour soutenir le secteur privé.

28. **M^{me} Cheng-Hopkins** (Secrétaire général adjoint pour l'appui à la consolidation de la paix) dit que l'expérience du Burundi a mis en évidence le caractère complémentaire de la Commission et du Fonds pour la consolidation de la paix. Si le Fonds n'a pas l'habitude de financer des élections, il est prêt à faire une exception dans le cas du Burundi où il existe manifestement un lien entre le succès des élections et la consolidation de la paix. Elle est heureuse de voir que l'autonomisation des femmes occupe une place si prédominante dans le Cadre stratégique. Le Burundi se prête bien à des investissements dans des projets d'autonomisation des femmes en raison de leur participation dynamique à la vie de la société burundaise.

29. **M. Chileya** (Secrétaire exécutif adjoint, Conférence internationale sur la Région des grands lacs), intervenant par liaison vidéo à partir de Bujumbura au nom du Secrétaire exécutif de la Conférence, adresse ses félicitations à la Commission et au Gouvernement burundais pour les efforts qu'ils déploient afin de créer un climat favorable à la tenue d'élections libres et équitables et il accueille favorablement le projet de recommandations. Il y a encore à faire pour réformer le secteur de la sécurité,

mobiliser les ressources techniques et financières nécessaires pour les élections et promouvoir la confiance parmi les dirigeants politiques burundais. Il est important que les partis politiques, les médias et les groupements de jeunes respectent le code de conduite. Il renouvelle l'engagement de la Conférence internationale sur la Région des grands lacs à poursuivre sa collaboration avec la Commission et la communauté internationale pour assurer le succès des élections dans un climat pacifique.

30. **M. Samake** (Bureau de l'Union africaine au Burundi), intervenant par liaison vidéo à partir de Bujumbura, dit que les élections seront une étape importante du processus de paix et que les perspectives d'un résultat pacifique et couronné de succès, qui pourrait servir d'exemple au reste de l'Afrique, sont prometteuses. La sécurité reste un sujet de préoccupation. L'Union africaine a déjà tenu des consultations avec le Forum permanent pour le dialogue entre les partis politiques et avec la Commission électorale sur la question de savoir comment elle pourrait au mieux apporter son aide dans le processus électoral. Elle continuera à collaborer avec le BINUB pour assurer la sécurité pendant la période précédant les élections.

31. **M. Dartenucq** (Union européenne), intervenant par liaison vidéo à partir de Bujumbura, déclare qu'il appuie le projet de conclusions et se dit satisfait du déroulement du processus électoral. Néanmoins, les actes de violence perpétrés par des groupes prétendant être des associations sportives de jeunes restent préoccupants; ils nuisent à la liberté du dialogue politique. Heureusement, les congrès des partis politiques se sont déroulés sans problèmes. Il s'inquiète du fait qu'un budget détaillé ne soit pas encore établi, bien que la Commission européenne ait versé une contribution de près de 5 millions d'euros au Fonds pour les élections.

32. À la demande du Président de la République du Burundi, l'Union européenne a décidé d'envoyer une mission d'observation pour couvrir les 17 provinces du pays. Il souligne l'importance de la participation de la société civile au processus politique. L'Union européenne préconise une stratégie de développement répondant aux besoins des 65 % de la population burundaise qui vivent au-dessous du seuil de pauvreté tout en créant aussi un environnement favorable au commerce. Il est d'importance cruciale pour atteindre ces objectifs d'améliorer la gouvernance et d'éliminer

la corruption. Il manifeste son appui aux recommandations de la Commission en ce qui concerne la justice transitoire et prie instamment les autorités de terminer les enquêtes sur le meurtre d'Ernest Manirumva, Vice-Président de l'Observatoire pour la lutte contre la corruption et la fraude économique.

33. **M. Kamenyero** (société civile), intervenant par liaison vidéo à partir de Bujumbura, dit que la Commission nationale électorale indépendante est restée neutre et s'est montrée à la hauteur de sa tâche. Le Ministre de l'intérieur a dissipé les tensions parmi les jeunes membres des partis politiques et, dans l'ensemble, l'Accord entre le Gouvernement et le FNL a été respecté. Le programme des tribunaux mobiles leur a confié des affaires dans les zones rurales et a contribué à améliorer la situation concernant les droits de l'homme. Les consultations nationales sur la mise en œuvre des mécanismes de justice transitoires se sont bien déroulées. Le nouveau Code électoral a permis, dans une certaine mesure, de remédier aux déséquilibres au niveau de la représentation des femmes dans les organismes décideurs locaux en demandant que 30 % au moins des sièges de ces organismes leur soient réservés. La loi modifiée sur l'organisation et le fonctionnement de la Commission nationale sur les terres et autres biens devrait favoriser le règlement des différends dans ce domaine.

34. Cependant, le Code électoral manque de clarté en ce qui concerne la manière de traiter les troubles liés aux élections. Afin de garantir que celles-ci pourront se dérouler dans un climat sûr, les partis politiques et autres parties prenantes doivent engager un débat véritablement démocratique en raison de l'inquiétude généralisée au sujet de la manipulation des forces de sécurité par les partis politiques et des doutes quant à la question de savoir qui des chefs de la police ou des commissions électorales a le contrôle des élections.

35. Les mécanismes de lutte contre la corruption ne sont apparemment pas efficaces. Les privilèges juridictionnels protègent ceux qui ont des fonctions de pouvoir contre toute poursuite pour enrichissement par des moyens illicites, tandis que certaines personnalités omettent de divulguer leurs avoirs personnels comme l'exige la loi. Les discussions sur les questions de sécurité, y compris celles qui ne sont pas de caractère militaire, étant considérées tabous, il risque d'être très difficile de mener des consultations sur le livre blanc concernant la sécurité. Des tensions pourraient de nouveau exploser au sujet d'un contrôle civil sur la

gouvernance de la sécurité et le Gouvernement doit encourager la liberté d'opinion et de presse au lieu de tenter de les réprimer. La création de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, conformément aux Principes de Paris, serait un pas dans la bonne direction.

36. Il est regrettable que les meurtres de dirigeants politiques et autres citoyens pacifiques n'aient pu être élucidés, tout comme la violation par les forces gouvernementales du droit d'association. La résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité doit être pleinement mise en œuvre afin de garantir la participation des femmes au processus décisionnel.

37. Afin de réduire le nombre de différends de caractère foncier, le Gouvernement doit organiser un débat à l'échelon national sur la réduction du taux de natalité. Pour améliorer les conditions de vie, tous les partenaires doivent travailler de concert afin de créer des emplois par des projets à forte intensité de main-d'œuvre et informer le public des possibilités d'intégration régionale, avec des programmes de formation améliorés dans les États concernés.

38. **M^{me} Ndayishimiye** (secteur privé), intervenant par liaison vidéo à partir de Bujumbura au nom de la Chambre fédérale du commerce et de l'industrie, dit qu'aucun pays ne saurait envisager de jouir d'une paix durable sans activités économiques et sans possibilités d'emploi, en particulier pour les jeunes. Dans un climat approprié, le secteur privé pourrait créer de tels emplois. Les opérateurs économiques doivent jouer un rôle prépondérant dans les efforts de reconstruction et de développement du Burundi. La Chambre fédérale du commerce et de l'industrie a été créée afin de mieux placer les associations du secteur privé dans un monde en évolution rapide et pour les soutenir dans leurs efforts de démarrage d'activités commerciales même lorsque leurs profits et leur compétitivité s'améliorent dans la région, y compris dans la Communauté d'Afrique de l'Est.

39. La Chambre fédérale du commerce et de l'industrie se félicite du quatrième rapport semestriel sur l'application du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi et est déterminée à appuyer tous les objectifs qui y sont énoncés. **M^{me} Ndayishimiye** souligne de nouveau qu'il est important, pour que règne la paix dans le pays, que les élections aient lieu dans un climat de liberté, d'équité et de transparence; elle se félicite du soutien politique

et économique des partenaires aux niveaux multilatéral et bilatéral, les encourage à maintenir leur engagement et demande aux donateurs de contribuer de façon importante au budget de l'État et d'appuyer le secteur privé afin qu'il puisse jouer un rôle clé dans la reprise de l'économie et la création d'emplois.

40. Elle demande que la stratégie nationale pour la gouvernance et la réduction de la pauvreté soit rapidement mise en œuvre et qu'une stratégie nationale d'intégration économique au sein de la Communauté d'Afrique de l'Est soit élaborée. Il faut renforcer le dialogue et le partenariat entre le Gouvernement et ses partenaires internationaux afin d'assurer librement le passage de l'information sur les engagements et les flux en matière d'aide et améliorer la coordination de l'aide. Dans son travail de planification, le Gouvernement doit établir des budgets transparents et les avantages sociaux doivent être maintenus.

41. **M. Kafero** (Ouganda) se félicite des conclusions du quatrième examen semestriel et adresse ses compliments au Gouvernement et au peuple burundais pour les progrès remarquables du pays, notamment en ce qui concerne la préparation des élections, qui témoignent de l'esprit d'unité et de détermination qui l'anime. Les conclusions de l'examen sont celles auxquelles est parvenu le Gouvernement avec la société civile et ses partenaires internationaux et mettent en évidence un sentiment d'appropriation très fort, indispensable pour assurer la réussite et la durabilité des efforts de développement du pays.

42. Outre les élections, il convient d'accorder l'attention voulue aux investissements d'importance critique qui sont indispensables pour faire face aux problèmes socioéconomiques auxquels est confronté le pays. La communauté internationale doit honorer les engagements qu'elle a pris pour soutenir le processus électoral et fournir les ressources nécessaires aux investissements dans la paix et la stabilité du pays à long terme. L'Ouganda, de son côté, continuera à appuyer tous les efforts de consolidation de la paix et de stabilité dans le pays.

43. **M. Gaedtke** (Allemagne) se félicite de l'engagement profond de toutes les parties prenantes du pays à la consolidation de la paix dont témoigne le fait que de hauts fonctionnaires aient été prêts à recevoir la délégation lors de sa récente visite sur le terrain. Une coopération étroite entre les autorités burundaises et l'Organisation des Nations Unies est

une condition préalable à la réussite de la mise en œuvre du Cadre stratégique et à la paix et la stabilité.

44. Tout en se réjouissant des progrès accomplis dans la préparation des élections, il souhaite prier le Gouvernement burundais de prendre les mesures qui s'imposent pour garantir que celles-ci se dérouleront dans un climat pacifique, libre et juste et que la sécurité sera assurée. L'Allemagne a fourni un appui financier de 160 000 euros au Fonds du PNUD pour la première phase des élections et un don de 100 000 euros pour un projet visant à renforcer la supervision démocratique des élections de 2010 qui sera exécuté par l'organisation non gouvernementale RCN Justice & Démocratie. La conclusion heureuse du programme de démobilisation, désarmement et réintégration des anciens combattants non seulement fait partie de l'Accord de cessez-le-feu de 2006 mais est également essentielle au maintien durable et viable de la sécurité et de la stabilité dans le pays. L'Allemagne est prête à fournir un appui supplémentaire au Gouvernement burundais pour la réforme du secteur de la sécurité, comme le montre son travail avec les forces de police.

45. **M. Harvey** (Royaume-Uni) dit que le nouveau processus d'examen, mené par des groupes sectoriels harmonisés, servant à la fois la stratégie de consolidation de la paix et le cadre stratégique pour la réduction de la pauvreté, est un pas encourageant dans la voie de la simplification et de l'harmonisation des mécanismes de coordination qui réduiront les frais de transaction du Gouvernement et amélioreront le dialogue avec la communauté internationale.

46. Il se félicite des conclusions sur le secteur de la justice, en particulier pour ce qui est de la formation et du renforcement des capacités des juges et agents du système judiciaire, et il félicite le Gouvernement, en particulier le CENI, pour les préparations des élections, notamment l'enregistrement de plus de 3,5 millions de personnes. Il prend note que les efforts déployés pour encourager les médias à présenter les problèmes de façon professionnelle ont été couronnés de succès. Il est essentiel de ne pas relâcher l'attention pour résoudre les différends électoraux.

47. L'intégration de la Communauté d'Afrique de l'Est offrira des possibilités importantes de croissance économique à l'avenir, mais à condition qu'il y ait des investissements immédiats. À cet égard, la mise en place d'un service fiscal transparent et efficace est une

condition fondamentale; bien que, jusqu'à présent, les progrès aient été lents, sa délégation se félicite que ce mécanisme soit prêt à fonctionner d'ici peu pour le commerce. Il sera indispensable de continuer à mettre l'accent sur l'aspect politique afin d'assurer au pays une base fiscale solide.

48. Il y a encore de grands efforts à faire pour lutter contre la corruption et l'impunité. Sa délégation espère que les enquêtes sur le meurtre de M. Manirumva et le massacre de Gatumba vont progresser.

49. Dans les conclusions et recommandations, il aurait été utile d'indiquer les domaines spécifiques dans lesquels la Commission de consolidation de la paix pourrait apporter un soutien ainsi que des repères. Sa délégation reste engagée à soutenir le Burundi, en particulier dans les domaines des services publics de base tels que la santé, l'éducation et la justice. Son pays apporte un appui substantiel à l'intégration de la Communauté d'Afrique de l'Est en raison des excellentes perspectives de croissance économique dans les années à venir.

50. **M. Seruhere** (République-Unie de Tanzanie) déclare que sa délégation appuie l'appel du Burundi à ses partenaires bailleurs de fonds et à la communauté internationale pour qu'ils lui apportent leur soutien au moment où il en a besoin.

51. Sa délégation apprécie les progrès réalisés pour la préparation des élections, en particulier la création du cadre juridique et opérationnel de la CENI et l'établissement par la suite de commissions électorales provinciales et communales. Il félicite également le Gouvernement des efforts qu'il a déployés pour mettre fin au processus de démobilisation des anciens combattants et dissidents du FNL et la réinsertion des adultes et des enfants.

52. Il demande instamment aux partenaires multilatéraux et bilatéraux d'apporter un soutien financier et politique plus important au Gouvernement burundais et il lance un appel à l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle continue à appuyer les efforts de consolidation de la paix et de relance du Burundi par l'intermédiaire du BINUB.

53. **M. Meurs** (États-Unis d'Amérique) demande instamment au Gouvernement burundais de mettre en œuvre les recommandations de l'examen en vue d'assurer non seulement un processus électoral légitime et crédible mais encore un environnement sûr

et serein propice à la tenue d'élections libres, justes et pacifiques et au transfert sans heurt du pouvoir. Les dirigeants de partis politiques, les fonctionnaires et responsables du Gouvernement, les agents du secteur de la sécurité et les membres de la société civile doivent respecter le Code électoral. Ni l'abus de pouvoir ni le recours à la violence ne devraient être tolérés.

54. Son gouvernement soutient le processus électoral en dispensant une formation et en fournissant de l'équipement à la Commission électorale nationale indépendante et, à la demande le Président Nkurunziza, il suivra tout le processus électoral en qualité d'observateur

55. Les États-Unis approuvent le rôle clé de l'équipe des Nations Unies qui apporte son aide à la préparation des élections et facilite un processus pacifique; ils se félicitent de la nomination de M. Charles Petrie en tant que nouveau Représentant exécutif pour le Burundi et Chef du BINUB et ils demandent instamment au Gouvernement burundais de lui accorder tout le soutien nécessaire à l'accomplissement de son mandat.

56. La création d'emplois sera critique pour traiter les causes à long terme de l'instabilité récurrente au Burundi. Alors que le secteur privé pourrait jouer un rôle prépondérant de moteur de la croissance et de la reprise économique, il doit faire face à de sérieuses difficultés, notamment accès limité à du capital abordable, concurrence avec les membres de la Communauté d'Afrique de l'Est pour le partage des marchés, connaissances insuffisantes de ces marchés et des avantages comparatifs du Burundi. Faisant remarquer qu'il est indispensable de concevoir et de présenter une stratégie claire pour permettre au secteur privé d'aller de l'avant avec confiance dans les domaines dans lesquels il sait qu'il recevra un appui, il demande au Gouvernement de créer un environnement favorable à l'investissement susceptible d'attirer les investisseurs étrangers, de diminuer les obstacles non tarifaires au commerce et de mettre en œuvre un système décourageant la corruption.

57. **M^{me} Segerstrom** (Suède) dit que son pays attache une importance particulière à l'élément égalité des sexes et à la mobilisation des femmes comme électrices, témoins et observatrices. Elle se dit préoccupée du fait que l'accent mis sur la réduction du déficit de financement pourrait avoir pour conséquence de restreindre les aspects du programme concernant

l'égalité entre les sexes, elle déclare que son pays envisage d'apporter une contribution additionnelle de 250 000 dollars à affecter spécifiquement à la composante égalité entre les sexes.

58. **M. de Klerk** (Pays-Bas), faisant remarquer qu'il a pris part à la récente visite de terrain de la Commission au Burundi, déclare que ce pays a tout le potentiel nécessaire pour devenir un pays stable et prospère mais que, au stade actuel de son développement, il a besoin de l'appui international. Le Gouvernement burundais doit faire preuve de transparence dans son processus décisionnel. Le projet du nouveau Document de stratégie de réduction de la pauvreté offre l'occasion de garantir que la consolidation de la paix ira de pair avec le développement à long terme. L'objectif visé dans l'immédiat est la réalisation de progrès dans tous les domaines mis en lumière dans le Cadre stratégique, en particulier la réforme du secteur de la sécurité, un financement adéquat et le maintien d'une atmosphère favorable à la liberté d'expression.

59. **M. Mugodo** (Kenya) lance un appel à tous les partenaires pour garantir que le déficit du Fonds pour les élections sera comblé. Il est important que les interventions internationales portent à la fois sur les besoins de consolidation de la paix et de développement. Il conviendrait que des priorités soient fixées au niveau local afin d'assurer l'appropriation du processus à l'échelon national. Les institutions politiques et judiciaires doivent être renforcées pour faciliter la participation du Burundi à l'intégration régionale avec les États voisins.

60. **M. Aeschlimann** (Suisse) déclare que, même si les élections ne sont pas la solution à tous les problèmes du Burundi, elles contribueront à faciliter la paix et la réconciliation. Le financement est nécessaire pour que le pays ait des infrastructures qui dépassent les exigences de la sécurité. Le Burundi a fait de son mieux pour garantir le respect des lois, avoir des institutions respectées et surmonter les obstacles. En tant que Président de la Formation Burundi, son pays encourage les donateurs à apporter des contributions supplémentaires.

61. **M^{me} Rulumeni** (Afrique du Sud) dit que le processus de paix est un grand succès pour la coopération africaine et qu'il n'aurait pas pu se produire sans l'engagement du peuple burundais. Il est important que toutes les parties continuent à s'engager

durablement dans ce processus et à appuyer le Cadre stratégique et la stratégie de réduction de la pauvreté. Elle fait sienne le projet de conclusions car elles témoignent d'un véritable esprit d'appropriation.

62. **M. Komarek** (République tchèque) déclare que le quatrième rapport semestriel reflète avec précision à la fois les succès enregistrés et les défis restants. Il espère que les déficits dans le financement des élections pourront être couverts. Enfin, le succès des élections dépendra du dialogue politique entre les parties prenantes. Les observateurs internationaux, comme ceux qui sont envoyés par l'Union européenne, pourraient aider à garantir un résultat juste et pacifique. Toutefois, les élections ne sont qu'une étape dans un processus qui doit comprendre une meilleure gouvernance, une réforme du secteur de la sécurité, l'élimination de la corruption et de l'impunité, la réintégration socioéconomique et la création d'un environnement favorable au développement et à l'investissement. En tant que premier pays au programme de la Commission de consolidation de la paix, l'expérience du Burundi a démontré que la Commission pouvait être un partenaire constructif pour la paix et le développement. Il déclare appuyer le projet de conclusions.

63. **M. Travers** (Canada) dit que son pays envoie un expert en formation pour collaborer avec le PNUD et la Commission électorale nationale indépendante en vue de préparer les élections.

64. **M. Tagle** (Chili) se félicite des progrès réalisés jusqu'à présent dans la préparation des élections et des efforts déployés pour la relance économique du pays. Avec cinq élections différentes en quatre mois, une bonne sécurité est essentielle. Le fait d'assurer aux médias la liberté d'accès réduirait au minimum les problèmes postélectorales.

65. **M^{me} Sánchez Salazar** (Mexique) se dit particulièrement satisfaite des efforts déployés pour augmenter la représentation des femmes dans les institutions politiques. Elle se félicite des efforts du Bureau d'appui à la consolidation de la paix qui souhaite fournir des fonds additionnels pour les élections.

66. **M. António** (Observateur de l'Union africaine) appuie le projet de conclusions. Il souligne l'importance des élections et lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle fournisse le financement nécessaire à leur succès. Ces élections

sont une étape importante mais elles ne doivent pas faire oublier d'autres questions relatives à la consolidation de la paix, telles que les droits des femmes, la protection des personnes vulnérables et la réintégration des réfugiés, des personnes déplacées et des anciens combattants.

67. **Le Président** dit qu'il considère que les membres de la Formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix souhaitent adopter les conclusions du quatrième examen semestriel de l'application du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi telles qu'elles figurent dans le document PBC/4/BDI/L.1.

68. *Il en est ainsi décidé.*

69. **Le Président** déclare que l'on ne saurait trop insister sur l'importance d'un financement suffisant du processus électoral au Burundi. Les élections sont une étape cruciale mais il y a encore bien d'autres problèmes, notamment réintégration socioéconomique des personnes touchées par la guerre, justice de transition et création d'un environnement favorable au développement économique et à l'investissement étranger. Pour relever ces défis, il faudra un engagement à long terme de la Commission en partenariat avec l'Union africaine, la Banque africaine de développement et les institutions financières internationales.

La séance est levée à 17 h 40.